



Les Coûts de Facteurs de Production dans la région Souss Massa Drâa

-Guide pratique aux investisseurs-

Coûts de facteurs de production
Sommaire

Electricité

Eau à usage industriel

Transport

Ciments

Produits énergétiques

Télécommunications

Charges sociales

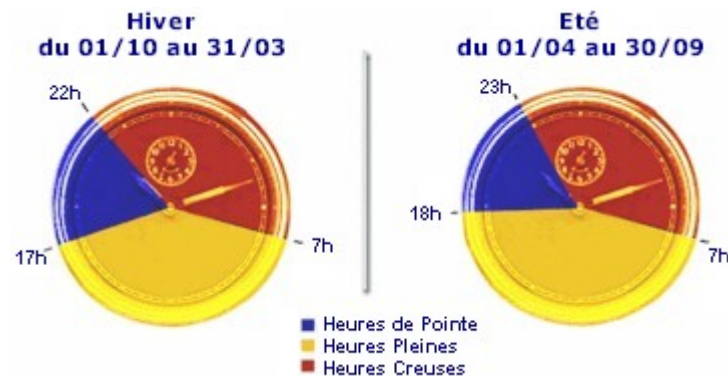
Electricité

Selon la nature et l'importance de leur activité, les clients professionnels peuvent être alimentés en :

- Très haute et Haute tension
- Moyenne tension
- Basse tension.
-

L'investisseur choisit son tarif selon le niveau de tension de son abonnement

Saisons et postes horaires : Le prix de l'électricité dépend principalement de la consommation par poste horaire. Une bonne gestion des horaires de consommation permettra à l'investisseur par conséquent une meilleure maîtrise de sa facture d'électricité.



I- Alimentation en Très haute et Haute tension

Les clients professionnels de cette catégorie opèrent dans le secteur des industries lourdes à savoir : Cimenterie, station de raffinage,...

Les demandes de branchement et d'abonnement à ce type d'alimentation sont traitées au niveau central.

Tarifs de vente :

Dans ce mode d'alimentation, l'investisseur peut choisir entre 3 types de tarifs :

1- Tarif général

Les tarifs de base de vente de l'énergie électrique aux clients du tarif général THT et HT sont fixés comme suit :

Prime fixe par KVA et par An	372.020
Redevance de consommation par kWh et par mois	
Heures de pointe	1.3010
Heures pleines	0.9179
Heures creuses	0.5649

Les tarifs sont exprimés en dirhams TVA comprise (TVA est de 14%)

2- Tarif optionnel

Ce tarif est constitué de trois options tarifaires selon la durée annuelle d'utilisation de la puissance. A chaque option tarifaire correspond une prime fixe pour la facturation de la puissance souscrite par poste horaire, et une redevance de consommation par poste horaire.

Options Tarifaires	Durée d'utilisation annuelle moyenne
TLU : Très Longue Utilisation	supérieur à 6000 heures
MU : Moyenne Utilisation	comprise entre 3500 et 6000 heures
CU : Courte Utilisation	inférieure à 3500 heures

-Clients très haute tension (150 et 225 kV)

Options tarifaires	Prime fixe kW/An	Prix par kWh		
		HP	HPL	HC
TLU	1 448,28	0,7468	0,5749	0,4814
MU	579,81	1,1896	0,7234	0,4814
CU	289,90	1,5688	0,8413	0,5029
Coefficient de réduction de puissance		1	0,6	0,4

Les tarifs sont exprimés en dirhams TVA comprise (TVA est de 14%).

-Clients haute tension (60 kV)

Options tarifaires	Prime fixe kW/An	Prix par kWh		
		HP	HPL	HC
TLU	1 618,74	0,7880	0,5873	0,4961
MU	648,25	1,2930	0,7531	0,4961
CU	323,50	1,7258	0,8851	0,5202
Coefficient de réduction de puissance		1	0,6	0,4

Les tarifs sont exprimés en dirhams TVA comprise (TVA est de 14%).

3- Tarifs optionnels « Super Pointe »

Ce tarif est constitué de trois options tarifaires selon la durée annuelle d'utilisation de la puissance. A chaque option tarifaire correspond une prime fixe pour la facturation de la puissance souscrite par poste horaire, et une redevance de consommation par poste horaire.

Options Tarifaires	Durée d'utilisation annuelle moyenne
TLU : Très Longue Utilisation	supérieur à 6000 heures
MU : Moyenne Utilisation	comprise entre 3500 et 6000 heures
CU : Courte Utilisation	inférieure à 3500 heures

-Saisons et postes horaires

	Hiver du 01/10 au 31/03	Eté du 01/04 au 30/09
Heures de Super Pointe	18h à 20h	19h à 21h
Heures de Pointe	de 17h à 18h et de 20h à 22h	de 18h à 19h et de 21h à 23h
Heures Pleines	07h à 17h	07h à 18h
Heures Creuses	22h à 7h	23h à 7h

-Clients très haute tension (150 et 225 kV)

Options tarifaires	Prime fixe kW/An	Prix par kWh			
		SHP	HP	HPL	HC
TLU	1 448,28	0,8184	0,7454	0,5749	0,4814
MU	579,81	1,6106	1,0090	0,7234	0,4814
CU	289,90	2,1388	1,1849	0,8413	0,5029
Coefficient de réduction de puissance		1	0,8	0,6	0,4

Les tarifs sont exprimés en dirhams TVA comprise (TVA est de 14%).

-Clients haute tension (60 kV)

Options tarifaires	Prime fixe kW/An	Prix par kWh			
		SHP	HP	HPL	HC
TLU	1 618,74	0,8348	0,7604	0,5873	0,4961
MU	648,25	1,7075	1,0698	0,7531	0,4961
CU	323,50	2,4034	1,3315	0,8851	0,5202
Coefficient de réduction de puissance		1	0,8	0,6	0,4

Les tarifs sont exprimés en dirhams TVA comprise (TVA est de 14%).

II- Alimentation en Moyenne tension

Elle concerne, les clients professionnels exerçant dans les secteurs suivants :

- **Industrie** : cette catégorie utilise l'énergie électrique en moyenne tension pour exercer une activité industrielle de production ou de transformation dans les secteurs ci-après : agroalimentaire, bâtiment, textile, transformation, mines...
- **Agriculture** : Il s'agit de particuliers, d'offices, de sociétés privée ou nationales, d'associations, de coopératives ou d'instituts de recherche agronomique qui utilisent l'énergie électrique en moyenne tension pour exercer une activité agricole : culture, élevage, conditionnement des produits agricoles...
- **Secteur tertiaire** : transport, hôtellerie, enseignement, commerce, santé et hygiène ...

Tarifs de vente :

Dans ce mode d'alimentation, l'investisseur peut choisir entre 2 types de tarifs :

1- Tarif Général

Il est constitué d'une prime fixe pour la facturation de la puissance souscrite et un prix de kWh par poste horaire.

Prime fixe par KVA et par An	381,40
Redevance de consommation par kWh et par mois	
Heures de pointe	1,2265
Heures pleines	0,8051
Heures creuses	0,5239

Les tarifs sont exprimés en dirhams TVA comprise (TVA est de 14%)

2- Tarif optionnel

Ce tarif est constitué de trois options tarifaires selon la durée annuelle d'utilisation de la puissance. A chaque option tarifaire correspond une prime fixe pour la facturation de la puissance souscrite par poste horaire, et une redevance de consommation par poste horaire.

Options Tarifaires	Durée d'utilisation annuelle moyenne
---------------------------	---

TLU : Très Longue Utilisation		supérieur à 5500 heures		
MU : Moyenne Utilisation		comprise entre 2500 et 5500 heures		
CU : Courte Utilisation		inférieure à 2500 heures		
Options tarifaires	Prime fixe kW/An	Prix par kWh		
		HP	HPL	HC
TLU	1 729,33	0,7338	0,5499	0,4913
MU	692,19	1,2041	0,7053	0,4913
CU	346,10	1,6070	0,8289	0,5151
Coefficient de réduction de puissance		1	0,6	0,4

Les tarifs sont exprimés en dirhams TVA comprise (TVA est de 14%). Tarif vert à usage agricole

Le tarif vert est destiné aux ou sociétés exerçant une activité agricole reconnue par une attestation délivrée par les services compétents du Ministère de l'Agriculture.

Le tarif vert :

- vous fait bénéficier d'options tarifaires adaptées à votre durée annuelle d'utilisation, ainsi que d'une double saisonnalité (prix hiver et prix été) ;
- vous dispense de la souscription de puissances, seule la puissance appelée est facturée ;
- vous permet d'optimiser votre consommation en évitant les heures de pointe par un déplacement vers les heures normales.

Le prix de l'électricité varie en fonction de l'option tarifaire de votre choix, de la saison et du poste horaire de consommation.

Options Tarifaires

Trois options tarifaires sont proposées en fonction de la durée annuelle d'utilisation de votre consommation :

Options Tarifaires	Durée d'utilisation annuelle moyenne
TLU : Très Longue Utilisation	supérieur à 5500 heures
MU : Moyenne Utilisation	comprise entre 2500 et 5500 heures
CU : Courte Utilisation	inférieure à 2500 heures

Saisons et postes horaires

Deux périodes de consommation sont fixées durant l'année : Eté allant du 01/04 au 30/10 et Hiver allant du 01/11 au 31/03.

Les postes horaires varient selon les saisons comme suit :

POSTES HORAIRES	Hiver	Eté
Heures de Pointe	17h à 22h	18h à 23h
Heures Normales	22h à 17h	23h à 18h

Tarif vert

Options tarifaires	Prime fixe kW/An	Prix par kWh			
		Heures de pointes		Heures normales	
		Hiver	Eté	Hiver	Eté
TLU	2116.13	0.5955	0,5594	0,4964	0,4770
MU	952,26	1,1737	0,6692	0,8494	0,5384
CU	423,23	1,7518	0,7787	1,1674	0,5957
Coefficient de réduction de puissance		1	1	0,6	0,4

Les tarifs sont exprimés en dirhams TVA comprise (TVA est de 14%).Frais de branchement : Les frais d'études et d'évaluation du coût de branchement sont fixés comme suit :

Branchement MT	1000 dh/TTC
Lotissements, zone ou douar	2000 dh/TTC

III- Alimentation en Basse tension

On peut distinguer entre trois types de clients professionnels pour cette catégorie d'alimentation en électricité :

- **Clients Force Motrice industrielle:** ces clients disposent de circuits autres que celui destiné à l'éclairage, permettant d'alimenter des appareils de force motrice (moteurs) et autres appareils d'atelier destinés à un usage autre qu'agricole tels que les fours, les postes de soudure, les bacs d'électrolyse...
- **Clients Force Motrice Agricole:** ces clients disposent de circuits autres que celui destiné à l'éclairage, permettant d'alimenter des appareils de force motrice (motopompes) pour des besoins d'irrigation, de pompage...

- **Clients Patentés:** ces clients exercent une activité soumise à l'impôt de la patente (commerce, fabrication, professions libérales, hôtellerie, etc....)

Tarifs de vente :

Dans cette catégorie d'abonnement, l'ONE propose des tarifs par système de tranche:

1- Tarif domestique -

Tranches de consommation mensuelle	Prix du KWh
0 à 100 kWh par mois	0,9010
101 à 200 kWh par mois	0,9689
201 à 500 kWh par mois	1,0541
> à 500 kWh par mois	1,4407

Les tarifs sont exprimés en dirhams TVA comprise (TVA est de 14%).

2- Le Tarif force motrice

Tranches de consommation mensuelle	Prix du KWh
0 à 100 kWh par mois	1,1909
101 à 500 kWh par mois	1,2803
> à 500 kWh par mois	1,4632

Les tarifs sont exprimés en dirhams TVA comprise (TVA est de 14%).

3- Le Tarif éclairage patenté

Tranches de consommation mensuelle	Prix du KWh
0 à 150 kWh par mois	1,3224
> à 150 kWh par mois	1,4922

Les tarifs sont exprimés en dirhams TVA comprise (TVA est de 14%).

Pour toutes information complémentaire ou simulations de la facture de consommation de l'énergie électrique, prière de se référer au site web de l'ONE à l'adresse suivante : www.one.org.ma

Eau à usage Industriel

La distribution de l'eau potable et l'assainissement liquide dans le Grand Agadir (Préfecture Agadir Ida Outanane et Préfecture d'Inezgane Ait Melloul) sont assurés par la Régie Autonome Multi Services d'Agadir « RAMSA ».

Pour les autres provinces de la Région Souss Massa Drâa (Taroudant, Tiznit, Chtouka Ait Baha, Sidi Ifni, Ouarzazate, Zagora et Tinghir), ces services sont assurés par l'Office National de l'Eau Potable « ONEP ».

La facturation de la consommation en eau potable est établie sur la base des éléments suivants :

- La redevance fixe : montant forfaitaire fixé selon le type d'usage ;
- La consommation d'Eau sur la base des tarifs en vigueur ;
- La TVA en vigueur.

Pour ce qui concerne la facturation trimestrielle de l'assainissement, les éléments à payer par le client portent sur :

- La redevance fixe : montant forfaitaire fixé selon le type d'usage ;
- La redevance proportionnelle calculée sur la base des volumes d'Eau consommée ;
- La TVA en vigueur.

1- Tarifs de la RAMSA

➤ Tarifs Particuliers:

<u>Particuliers</u> Tranches	Tarifs HT Dhs / m3		Tarifs HT Dhs / m3	
	Eau	Assainissement	Eau	Assainissement
1 ^{ère} tranche de 0 à 18	2.95	0.51	3.16	0.55
2 ^{ème} tranche de 19 à 60	7.77	1.28	8.31	1.37
3 ^{ème} tranche de 61 à 120	9.58	2.55	10.25	2.73
4 ^{ème} tranche >=à 121	9.63	2.55	10.30	2.73
Redevance fixes trimestre	18.00	9.00	19.26	9.63

➤ Tarifs Industriels:

<u>Industriels</u>	Tarifs HT Dhs / m3		Tarifs HT Dhs / m3	
	Eau	Assainissement	Eau	Assainissement
Tranche unique	5.77	3.04	6.17	3.25
Redevance fixes - Mois	10.00	15.00	10.70	16.05

□

➤ **Tarifs Hôteliers:**

<u>Hôtels</u>	Tarifs HT Dhs / m3		Tarifs HT Dhs / m3	
	Eau	Assainissement	Eau	Assainissement
Tranche / m3	8.34	3.04	8.92	3.25
Redevance fixes - Mois	10.00	15.00	10.70	16.05

➤ **Tarifs Préférentiels Bains:**

	Tarifs HT Dhs / m3		Tarifs HT Dhs / m3	
	Eau	Assainissement	Eau	Assainissement
Tranche unique	6.21	1.37	6.64	1.47
Redevance fixes - Mois	10.00	15.00	10.70	16.05

➤ **Tarifs Préférentiels " Bornes Fontaines":**

	Tarifs HT Dhs / m3		Tarifs HT Dhs / m3	
	Eau	Assainissement	Eau	Assainissement
Tranche unique	6.21	2.00	6.64	2.14
Redevance fixes	30.00	18.00	32.10	19.26

2- Tarifs proposés par l'ONEP :

a- Eau potable :

➤ La redevance fixe eau potable

Les montants forfaitaires hors TVA par trimestre et par usage sont :

- 18 Dirhams pour l'usage domestique ;
- 30 Dirhams pour l'usage industriel, préférentiel, ou hôtelier ;
- 30 Dirhams pour les Administrations ;

➤ Les tarifs de consommation

Pour l'usage domestique, les tarifs sont organisés en quatre tranches progressives. Pour les autres usages (préférentiel, industriel et hôtelier) un tarif unique est fixé par usage.

Pour les centres où l'ONEP assure la distribution, ces tarifs sont :

Tarifs de la distribution hors TVA						
	Usage domestique			Autres usages		
	1-18 m3 Trimestre	18-60m3 Trimestre	60-120 m3 Trimestre	Préférentiel	industriel	Hôtelier
Petits Centres ONEP	2.37	7.39	10.98	7.20	6.68	6.68

Les sept provinces de la Région Souss Massa Drâa sont considérées comme des petits centres ONEP.

b- Assainissement liquide :

➤ La redevance fixe assainissement

Les montants forfaitaires hors TVA par trimestre et par usage sont :

- 09 Dirhams pour les particuliers domestiques ;
- 36 Dirhams pour les Industriels, Bains maures et Etablissements assimilés ou à caractère commercial ;

➤ La redevance proportionnelle assainissement

La redevance proportionnelle assainissement est fixée sur la base du type d'usage et de groupes de centres arrêtés à présent à quatre groupes. La redevance proportionnelle hors TVA est fixée comme suit :

Pour les particuliers domestiques :

	Groupe centres* I	Groupe II	Groupe III	Groupe IV
1 ^{ère} tranche (0 à 18 m3 / trim)	0.56 dhs/m3	0.65	0.75	0.75
2 ^{ème} tranche (18 à 60 m3 / trim)	1.40	1.60	1.80	1.80
3 ^{ème} tranche (à partir de 60m3)	2.25	2.62	3.00	3.00

Pour les Industriels, Bains maures et Etablissements assimilés ou à caractère commercial:

Groupe centres* I	Groupe II	Groupe III	Groupe IV
2.25 dhs / m3	2.62	3.00	3.00

*Les groupes Centres susmentionnés sont définis comme suit :

Groupe Centre I	Groupe Centre II	Groupe Centre III	Groupe Centre IV
--	Klaat M'Gouna, Tiznit, Ouled Teima, Biougra, Ouarzazate, Tarmigt.	Tafraout, Ouled Berhil, Drarga	Autres communes

Pour toutes information complémentaire prière de se référer aux sites web suivants :

Pour la RAMSA : <http://www.ramsa.ma/ramsa/>

Pour l'ONEP : <http://www.onep.org.ma/>

Transport

I- Transport routier :

La Société Nationale des Transports et Logistique (SNTL) offre 4 produits caractérisés par différents délais d'exécution des commandes :

- **FRET PROGRAMME** : Transport à exécuter selon un planning communiqué au préalable par le client avec heure de départ et/ou heure d'arrivée définie
- **FRET URGENT** : Transport d'une commande urgente avec un délai de mise à disposition de 2 à 24H.
- **FRET SUR MESURE** : Planification, organisation et gestion de volumes importants de transport qui sont traités **au cas par cas**.
- **FRET NORMAL** : Transport dans un délai de mise à disposition des véhicules supérieur à 24H.

Les prix de transport sont très variables. Ils dépendent du type de camion, de la distance, nombre de rotations, délais de l'opération, nature de la marchandise, mais surtout de la possibilité d'avoir un retour en charge :

- Pour les longs trajets : 7,29 dhs le kilomètre (Ex : pour un Itinéraire Agadir - Laayoune 699 km * 7.29*2 =10191 dhs HT)
- Pour les courts trajets le prix au km augmente sensiblement vue l'impact des charges fixes et dépend aussi du nombre de rotations par jour et type de remorque : exemple transport par semi remorque plateau du port d'Agadir vers Ait Melloul : 1000 à 1200 dhs le voyage (soit 25 dh le km) / Port - Taroudant 2000 à 2200 dhs le Voyage.

Moyens de transport :

- Camions bennes : 4*2 / 6*4 ou 8*4 pour le transport de produit vrac et travaux dans les chantiers
- Camions Frigorifiques : Semi remorque ou solo pour le transport de produits périssable
- Camions Plateaux : Semi remorque (simple ou porte conteneurs) ou solo pour le transport de conteneurs, produits finis et produits non périssables
- Camions Fourgons : Semi remorque pour le transport de produits finis et produits non périssables notamment les produits palettisés
- Camions porte char pour le transport d'engins hors gabarits

*Pour toutes information complémentaire prière de se référer au site web de la SNTL
à l'adresse suivante : <http://www.sntl.ma>*

Produits Energétiques

Les prix de vente en détail (TVA comprise) des principaux produits énergétiques peuvent être résumés comme suit

Essence Super sans Plomb	10.18 dhs / L
Gasoil 50	7.15 dhs / L
Fuel Industriel	3.678 DH / tonne
Butane (bonbonne de 12 kg)	40 DH/ la bonbonne
Butane (bonbonne de 3 kg)	10 DH/ bonbonne

Source : Délégation régionale de l'Energie et des Mines

Il est par ailleurs à signaler que les prix désignés ci-dessous correspondent à des prix de base n'incluant pas le différentiel de transfert de ses produits qui diffère selon les différentes préfectures et provinces de la région.

Pour toutes informations complémentaires, prière de se référer au site web du Ministère de l'Energie et des Mines à l'adresse suivante : <http://www.mem.gov.ma>

Télécommunication

Trois opérateurs Télécom sont présents sur le marché télécoms au Maroc, et présentent divers produits pour répondre aux besoins des entreprises.

I- Solutions Mobiles

Les solutions mobiles incluent les abonnements GSM, les forfaits GSM et les flottes Intra-Entreprise.

1- Maroc Telecom (décembre 2009)

*INTENSO

Nombre de lignes GSM IAM détenues	Entre 2 et 10 lignes	11 lignes et plus
Abonnement mensuel par ligne (DH HT)	245	195

Tarif des communications (DH HT/mn)	Vers mobile IAM de l'entreprise	Vers fixe IAM de l'entreprise	Vers fixe IAM hors entreprise	Vers mobile IAM hors entreprise	Vers mobile autre opérateurs	Vers autres fixes
	0	0	1.20	1.20	1.60	1.45

***EXTENSO**

Nombre de lignes GSM IAM détenues	Entre 2 et 10 lignes	11 lignes et plus
Abonnement mensuel par ligne (DH HT)	115	100

Tarif des communications (DH HT/mn)	Vers mobile IAM de l'entreprise	Vers fixe IAM de l'entreprise	Vers fixe IAM hors entreprise	Vers mobile IAM hors entreprise	Vers mobile autre opérateurs	Vers autres fixes
	0.84	0.84	0.84	1.20	1.60	1.45

***EXTENSO +**

Nombre de lignes GSM IAM détenues	Entre 2 et 10 lignes
Abonnement mensuel par ligne (DH HT)	195

Tarif des communications (DH HT/mn)	Vers mobile IAM de l'entreprise	Vers fixe IAM de l'entreprise	Vers fixe IAM hors entreprise	Vers mobile IAM hors entreprise	Vers autre GSM et autre fixe
	0.45	0.45	0.45	1.45	1.45

***OPTIMIS**

Abonnement mensuel par ligne (DH HT)	195
--------------------------------------	-----

Tarif des communications :

Destination	Tarif minute DH HT
Vers l'intra flotte (mobile et fixe)	0
Vers fixe et mobile IAM	1.20
Vers mobile autres opérateurs	1.60
Vers fixe autres opérateurs	1.45
International (zone1)	4.20
Internationale (zone 2, zone3 zone4)	8.30

*FORFAIT OPTIMIS

Forfaits OPTIMIS	Tarif minute DH HT
1H30	150.00
2H30	210.00
3H30	249.00
4H30	305.00
5H30	319.00
6H30	375.00
8H	455.00
10H	535.00
12H	595.00
15H	725.00
20H	1103.00
25H	1223.00
30H	1314.00
75H	3125.00

Dans ce forfait :

- Tarif unique quelle que soit la destination nationale dans le forfait.
- Report des minutes non consommées dans la limite de la durée du forfait souscrit
- Après épuisement du forfait, son équivalent gratuit est offert en tarif réduit pour les communications en soirées, week-ends et jours fériés vers GSM IAM, fixe IAM, SMS vers GSM IAM, WAP, MMS vers GSM IAM et MMS vers une adresse email.

2- Meditel (Mars 2010) :

**Néo GOLD illimité :*

Destination d'appel	Tarifs
Entre mobiles d'administration (Dhs HT)	0**
Vers fixe national (Dhs HT)	0.49
Vers mobile national (Dhs HT)	1.49

***L'intra illimité :*

- *Nombre illimité d'appels entre les numéros mobiles de l'administration.*
- *Coût mensuel pour une ligne mobile : 49 dh HT par ligne par mois pour les GSM.*

Forfaits d'entreprise :

Forfaits Entreprises	3h30	4h30	5h30	6h30	8h30	10h
Gratuité	3h30	4h30	5h30	6h30	8h30	10h
Prix du forfait (en dh HT)	262	304	333	383	458	520
Prix de l'avantage intra HT	49	49	49	49	49	49
Nombre de numéros illimités	2	2	5	5	5	5
Prix de l'avantage mobile	119	119	119	119	119	119
Prix de la min in forfait HT	1.25	1.13	1.01	0.99	0.90	0.87
Prix de la min hors forfait vers Meditel HT	1.46	1.46	1.46	1.46	1.46	1.46
Prix de la min hors forfait vers IAM HT	1.88	1.88	1.88	1.88	1.88	1.88

Forfaits Entreprises	14h	16h	24h	36h	48h	72h
Gratuité	14h	16h	24h	36h	48h	72h
Prix du forfait (en dh HT)	825	916	1000	1600	2083	3125
Prix de l'avantage intra HT	0	0	0	0	0	0

Nombre de numéros illimités	5	5	5	5	5	5
Prix de l'avantage mobile	99	99	99	99	99	99
Prix de la min in forfait HT	0.98	0.95	0.83	0.74	0.72	0.72
Prix de la min hors forfait vers meditel HT	1.46	1.46	1.46	1.46	1.46	1.46
Prix de la min hors forfait vers IAM HT	1.88	1.88	1.88	1.88	1.88	1.88

Mini forfait :

Montant forfait (DH HT)	125	180	210
Entre numéros de l'administration (DH HT)	0	0	0
Vers toutes les destinations hors flotte	1.99	1.74	1.62
Durée de communication hors Sté	1h	1h30	2h
Total de mini forfait + intra illimité (DH HT)	174	229	259

***Optimum (LOBOX) :**

C'est un service qui vous permet d'appeler, depuis votre bureau, des mobiles au tarif préférentiels de Néo.

Destination	Tarifs en dh/min		Economie
	Avec Optimum	Sans Optimum	
Vers numéros mobiles de l'administration	0	1.9	100%
Vers mobile meditel	1.49	1.9	22%
Vers autres mobiles	1.49	1.9	22%

3- INWI (Août 2010)

***Plan Exécutif +**

Les frais d'abonnement d'une ligne mobile sont de 150 DH/HT et sont annulés sur un mois donné si la consommation y afférent dépasse 400 DH/HT

DESIGNATION	TARIF (DH HT/mn)
Intra flotte	Gratuit
Fixes et mobiles quel que soit l'opérateur	1.2
Destinations internationales (DH HT/mn)	
Zone 1	4
Zone 2	8
Zone 3	20
Zone 4	67

Mode de facturation : à la seconde après la première minute indivisible pour les destinations nationales et internationales.

Forfait libre

	2H	4H	6H	10H	15H	20H
Prix HT	150	250	320	510	725	958
Prix TTC	180	300	384	612	870	1150

A l'intérieur du Forfait	1.25	1.04	0.89	0.85	0.81	0.8
En dehors du Forfait	1.75	1.45	1.45	1.4	1.4	1.35

Forfaits plafonnés

	2H	4H	6H	10H	15H	20H
Prix HT	167	267	337	527	742	957
Prix TTC	200	320	404	632	890	1170
A l'intérieur du Forfait	1.39	1.11	0.94	0.88	0.82	0.81
En dehors du Forfait	2.1	1.74	1.74	1.67	1.68	1.62

II- Solutions Internet mobile

Cette solution permet aux utilisateurs de se connecter à Internet 3G en utilisant un Modem 3G.

1- Maroc Telecom (Décembre 2009) :

Offre 3G	Abonnement mensuel
Internet illimité 3G 7.2 Mb/s	500
Internet illimité 3G 3.6 Mb/s	291.66
Internet illimité 3G 1.8 Mb/s	166.66

2- Meditel (Mars 2009) :

Débit allant jusqu'à 3.5 Mb/s	199 dh HT / mois
-------------------------------	------------------

3- INWI (Août 2010) :

Débit allant jusqu'à 1 Mb/s	149 dh HT / mois
-----------------------------	------------------

III- Solutions Téléphonie fixe

Cette solution permet aux utilisateurs d'émettre et de recevoir des appels via un réseau téléphonique fixe

1- Maroc Telecom (Décembre 2009) :

- tarif de raccordement d'une nouvelle ligne : 83.33 Dh HT
- Redevance d'abonnement fixe mensuelle : 120 dh HT

2- INWI (Août 2010) :

- Frais d'abonnement mensuel : 99 DH/mois, avec un plafonnement qui peut aller jusqu'à 500 DH.

Charges Salariales

I- Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)

Industrie: Le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti applicable à compter du 1er Juillet 2009 est de : 10,64 DH/l'heure soit 2110 DH/mois.

(Source : Décret N° 2-08-292, publié au Bulletin Officiel N° 5649 du 21 juillet 2008).

II- Heures de travail (Pour l'industrie)

-8 heures/jour ; 48 heures/semaines ; 2496 heures/an. (Le nouveau code de travail prévoit 44h/semaine ou 2288 heures par an)*

Pour les heures supplémentaires les salaires sont majorés de:

- 25% entre 5 h du matin et 22 h
- 50% entre 22 h et 5 h.

Les taux sont doublés les jours de repos et les jours fériés.

Selon la réglementation du travail, le personnel a le droit à un repos hebdomadaire d'une durée minimale de 24 heures consécutives.

Source : Petit précis de législation marocaine du travail et du prévoyance sociale du Ministère du Travail

III- Salaires moyens

Les salaires sont débattus librement entre employeurs et employés. Par ailleurs, les salaires moyens par catégories socioprofessionnelles sont proposés ci-dessous :

Catégorie socioprofessionnelle	Salairé moyen par heure
Man d'œuvres non spécialisés	8,78 - 9,35 DH / heure
Ouvrier spécialisé	9,30 - 10,45 DH / heure
Ouvrier semi qualifié	10,40 - 10,83 DH / heure
Ouvrier qualifié	12,04 - 12,98 DH / heure
Chef d'équipe	14,85 - 16,77 DH / heure
Contremaître	2 750 - 3 630 DH / mois
Ingénieurs et cadres	6 600 - 11 000 DH / mois

A ces coûts de salaires, variables selon les branches d'industrie, s'ajoutent les charges sociales. Ces dernières sont de l'ordre de 17% de la rémunération brute mensuelle.

IV- Charges sociales

Catégorie de prestation	Charge patronale	Charge sociale	Totale
Prestations familiales	6%	--	6%
-Taux de cotisation	Sans plafond	--	Sans plafond
-Plafond mensuel			
Prestations sociales à court terme	0.67%	0.33%	1%
-Taux de cotisation	6000 DH	6000 DH	6000 DH
-Plafond mensuel			
Prestations sociales à long terme	7.93%	3.96%	11.89%
-Taux de cotisation	6000 DH	6000 DH	6000 DH
-Plafond mensuel			
Assurance maladie obligatoire	(2)** + 1.5%	(2)**	5.5%
-Taux de cotisation	Sans plafond	Sans plafond	Sans plafond
-Plafond mensuel			
Total des cotisations	18.10%	6.29%	24.39%

**A l'exception des affiliés couverts par une assurance privée avant le 18 Septembre 2005.

(Source Portail de la CNSS)

Accident de travail et maladie professionnelle (obligatoire) :

Taux : 1 à 3,5 % des salaires

Retraite - Régime réduit et obligatoire de la CNSS

Retraite : Régime complémentaire facultatif : taux 12 %

- Soit 6% Part Patronale + 6% Part Salariale, ou
- 2/3 Part Patronale et 1/3 Part Salariale

Pour toutes information complémentaire prière de se référer au site web de la CNSS à l'adresse suivante : <http://www.cnss.ma>

La CNSS a également mis en place un site web : www.damancom.ma pour la déclaration et les paiements des cotisations sociales:

- *La télédéclaration: permet aux entreprises affiliées d'effectuer leurs déclarations d'une manière électronique.*
- *Le télépaiement: permet aux affiliés de payer leurs cotisations via Internet.*